

Perspectives Ecologiques

Mai 2019 - Pour une réappropriation démocratique de la question éolienne en Ardèche

La problématique éolienne en Ardèche, comme dans l'ensemble des territoires ruraux, s'inscrit dans le contexte général de la mondialisation libérale envisagée comme dynamique de différenciation spatiale entre métropoles & périphéries. Dans cette perspective, schématique mais généralement acceptée, les métropoles, nœuds des réseaux d'échanges mondialisés, concentrent la création de richesses et les populations mobiles, dites "gagnantes de la mondialisation". Les périphéries abritent les matières premières destinées à alimenter les flux de production, certaines activités de transformation, et les populations "natives" auxquelles viennent s'ajouter des métropolitains venus chercher une forme d'alternative à la vie urbaine.

Dans les périphéries, le rapport au territoire s'établit selon deux modes distincts:

- le premier, conformément au modèle ci-dessus, subordonne le territoire périphérique à l'architecture générale des flux mondialisés, ces flux étant pilotés par des centres de décision basés dans les métropoles. Il se focalise en premier lieu sur l'extraction de ressources et de productions locales, en s'alignant sur certains critères d'efficacité économique globale.

- le second, souvent en réaction au premier, s'efforce de faire advenir un mode de développement endogène qui intègre de façon cohérente les dimensions économique, environnementale et sociale du territoire. Il s'établit à partir d'une vision large des atouts – et des fragilités - du territoire, et vise avant tout, à préserver, ou selon le cas à rétablir, une position d'équilibre, notamment en luttant contre de nouvelles formes de désertification et de pauvreté.

L'industrialisation éolienne des territoires ruraux est aujourd'hui de plus en plus comprise comme procédant du *premier* mode de rapport au territoire, et se retrouve contestée localement au nom du *second* mode de rapport au territoire.

Cette perception et cette contestation transcendent largement le clivage politique droite/gauche. Une grande majorité des acteurs politiques locaux adhère au principe de mobiliser les énergies humaines et les ressources, matérielles et immatérielles, du territoire, au service d'un agenda qui met l'accent sur les flux économiques locaux, sur la préservation de l'environnement et du cadre de vie, et sur une gouvernance territoriale dotée d'un minimum d'autonomie par rapport aux centres de décision éloignés.

Face à un fonctionnement mondialisé perçu comme dominateur à l'égard des périphéries rurales, les acteurs locaux peuvent trouver matière à se rapprocher dans un mouvement inverse *d'affirmation*

territoriale. Dans le contexte de turbulence et même de crise politique que connaît le pays depuis un certain temps, ce mouvement a tout lieu de s'envisager comme une forme de *reconquête démocratique*, car le concept de démocratie représentative à l'échelle de la nation, plus encore si l'on y adjoint une modalité participative, s'accommode mal d'une verticalité politique faite de domination métropolitaine et de soumission des périphéries.

Une telle réappropriation démocratique nécessite de la part des forces vives du territoire un effort particulier. L'interaction politique locale classique consistant à "faire remonter les problèmes" à des élus ou des collectivités qui s'efforceraient de chercher des palliatifs ou des accommodements, n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Il faut envisager des formes plus déterminées et plus organisées de "contre-lobbying" de la part de la société civile, et de construction politique de la part des élus du territoire.

Quels que soient l'état d'esprit et la sensibilité de chacun à l'égard de la filière éolienne, et quitte à faire abstraction peut-être de certains "jusqu'aboutistes" de l'éolien, on peut mettre en avant un certain nombre de constats émergents susceptibles de faire consensus :

1. L'industrialisation éolienne progresse désormais selon une forme abrupte de verticalité politique

- Les objectifs de déploiement sont imposés en cascade descendante selon la hiérarchie Europe, France, Région, département.
- Les autorisations d'implantation ne sont plus soumises à aucun avis conforme de la part des collectivités territoriales concernées; elles dépendent des seuls préfets.
- L'accès pour les associations à la justice administrative vient d'être réduit par décret gouvernemental.
- D'autres décrets de "simplification" des procédures administratives abrègent, voire évacuent des consultations jusqu'ici obligatoires, et réduisent les délais de recours.

2. Les impacts sociaux-environnementaux des centrales éoliennes ne sont pas traités de façon sérieuse et sincère sur le fond

- Ni au niveau de la planification territoriale, ni localement dans les phases de projet, ni une fois les centrales mises en fonctionnement.
- Planification: le Schéma Régional (SRADDET) a été voté à Lyon le 28 mars alors que son incidence sur l'environnement n'a pas été évaluée, alors même que l'itération précédente (Schéma Régional Eolien de 2012) avait été annulée (Cour d'Appel de Lyon novembre 2017) pour précisément cette raison.
- Depuis plusieurs années, l'administration peine à mettre en place une Autorité Environnementale Indépendante qui le serait réellement, et qui pourrait examiner de façon critique les plans et les projets de déploiement d'éoliennes.
- Quand évaluation il y a, celle-ci suit des procédures administratives dans lesquelles, par principe et par construction, le facteur humain est évacué, l'implication étant qu'il appartiendrait à des associations de bénévoles de "faire leur travail"¹ en essayant, de façon plus ou moins acrobatique, de l'y introduire.

¹ Expression utilisée notamment par Ségolène Royal. En parfaite conformité avec l'idéologie libérale, Il semble ainsi admis que des associations *citoyennes*, taxées d'"intérêts particuliers", fournissent ce qui équivaut à une prestation gratuite de sous-traitance à des projets d'investissement *privés* déclarés, eux, "d'intérêt public".

- On sait par ailleurs comment, dans le domaine de l'éolien comme pour toute nouvelle technologie "à la mode", le cadre réglementaire et normatif est soigneusement ciselé pour en aucun cas ne constituer un frein sérieux à un déploiement industriel à grande échelle.

3. L'éolien industriel dans les espaces naturels ou agricoles constitue une forme d'artificialisation

- Cette artificialisation est consommatrice de ressources, génère une dette écologique et un coût carbone, et est préjudiciable à la préservation de la biodiversité et des équilibres écosystémiques.
- L'artificialisation est un enjeu tout particulier pour l'Ardèche, dont l'attractivité générale découle pour bonne part de la qualité de ses espaces naturels.

4. Les modes opératoires de l'industrialisation éolienne vont à l'encontre de valeurs fondamentales

- Toute nouvelle technologie tend à cristalliser des clivages entre les gens naturellement ouverts au "progrès en marche" et ceux qui, plus circonspects ou plus sceptiques, prêtent davantage attention aux conséquences négatives, directes ou collatérales. Avec un déploiement imposé (constat 1) et sans gestion sérieuse des impacts (constat 2), ces effets clivants sont accentués.
- Tout projet éolien étant intrinsèquement un scénario gagnant-perdant, son déroulement entraîne inmanquablement des comportements et des effets de non-transparence, conduisant à un climat local de pesanteur et de méfiance, sinon de conflit ouvert. Ce type de conséquence fait partie des impacts sociaux-environnementaux non traités, et reste même généralement dans le domaine du non-dit, au risque que le problème se perpétue. Or nos concitoyens sont profondément attachés à la qualité de l'ambiance dans leur village. Eu égard aux facteurs de clivage qui sont à l'œuvre dans notre société par ailleurs, il semble que la cohésion sociale locale doive être traitée comme une priorité absolue.
- Dès qu'ils en comprennent les tenants et aboutissants, une majorité de citoyens objecte moralement aux circuits de financement de l'éolien industriel (qui finance le "gâteau" et comment le "gâteau" est partagé). Ces objections alimentent le flot, déjà bien fourni par ailleurs, des revendications de justice sociale et de justice fiscale. Il ne s'agit pas ici de faire la fine bouche devant les "retombées locales" de l'éolien, mais simplement de dire: on doit et on peut trouver d'autres moyens de maintenir ou rétablir une certaine égalité des territoires.

5. L'industrialisation éolienne procède d'une forme particulièrement virulente de "marketing"

- Anecdote: alors que les vœux présidentiels du 31 décembre au soir présentaient "*la vérité*" comme un des trois chantiers politiques majeurs pour le pays en 2019, démarre le 1er janvier au matin une campagne de spots publicitaires de FEE² vantant l'éolien comme "*énergie propre, sûre, compétitive et créatrice d'emplois*". Ce genre de discours sur une radio de service public d'un pays démocratique³ pose question.
- Le fait que l'Académie des Sciences se sente en devoir de souligner une évidence élémentaire, à savoir, que la pertinence *climatique* du développement de l'éolien et du solaire dépend entièrement du degré

² France Energie Eolienne, syndicat des industriels de la filière

³ En l'occurrence France Info.

plus ou moins carboné du mix électrique de départ, en dit long sur le degré d'influence exercé par le marketing des énergies renouvelables sur les politiques énergétiques au niveau européen et national⁴.

- Le hiatus entre ce que nos dirigeants *savent* (contribution mineure aux objectifs climatiques, intermittence rédhitoire de l'éolien et du solaire, continuation de la dépendance complète au nucléaire à moyen terme) et ce qu'une fraction considérable de l'opinion continue de *croire*, devient progressivement intenable dans un régime de démocratie *représentative*. On ne peut continuer à laisser faire ceux qui formatent l'opinion à croire que des éoliennes partout vont sauver la planète⁵.

- Le "problème d'acceptabilité sociale" de l'éolien industriel dans les territoires ruraux est devenu trop patent pour être nié au sommet de l'Etat⁶, mais apparemment pas encore assez menaçant pour être pris en compte (aucune mention dans la restitution du Grand Débat). S'il devait être pris en compte, il y a un risque qu'il soit traité sans sortir du déni des dégâts sociaux-environnementaux qui en sont une des causes principales, mais simplement en recherchant davantage d'acceptabilité au moyen de davantage de propagande – et de répression des mouvements d'opposition physique sur le terrain.

6. L'industrialisation éolienne heurte le sentiment d'appartenance des Ardéchois

- "*Le 07, moi j'y tiens*" illustre un sentiment vivace et répandu, parmi la population, d'appartenir à un territoire doté de caractéristiques spécifiques précieuses. Par ses effets de banalisation, la prolifération éolienne heurte cette sensibilité.

- Ces spécificités ardéchoises, réelles, symboliques, ou simplement ressenties de façon subjective, ne sont pas réductibles à une forme de folklore ou de nostalgie, et encore moins à des phénomènes identitaires plus ou moins pathologiques. Elles sont un liant socioculturel fort, un facteur d'attractivité, un atout économique, et un ressort susceptible d'activer à tout moment, et de façon féconde, les énergies des acteurs du territoire.

Il appartient aux élus ardéchois de se rejoindre autour des constats ci-dessus et de susciter une mobilisation démocratique qui conduise à faire émerger des propositions et des actions pour y répondre.

⁴ *La question de la transition énergétique est elle bien posée dans les débats actuels?* Académie des Sciences, avril 2017

⁵ Cette "colonisation des imaginaires" a recours, de façon aussi abondante que décomplexée, à l'inoculation par voie subliminale. Un tout dernier exemple est fourni dès la première page du programme dévoilé ce 9 mai par la liste "Renaissance" candidate aux élections européennes.

⁶ La Secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon, rencontrée par les associations le 15 avril, en a reconnu la réalité.